



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 074/2023
SÉANCE N° 4 DU 22 MAI 2023

PISCINE AQUABULLE – PISCINE SAINT-NICOLAS – TARIFS 2023/2024 –COMPLÉMENT ET CORRECTIF

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 16 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel (à partir de 18 h 13), Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 24 et jusqu'à 20 h 30), Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust (à partir de 18 h 24), Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 24), Georges Hoyaux, Kamel Ogbi, Sébastien Buron, Noémie Coquereau, Didier Pillon, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino (jusqu'à 19 h 45), Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 17 et jusqu'à 20 h 37), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle (à partir de 18 h 21), Guy Toquet (jusqu'à 19 h 58), Christine Dubois (à partir de 18 h 16), Julien Brocaïl, Gérard Travers, Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Christelle Alexandre, Louis Michel (jusqu'à 19 h 45), Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier (à partir de 18 h 13) et Michel Paillard.

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huaumé, Mickaël Marquet.

Étaient représentés

Anthony Roullier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Jocelyne Richard a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Nadège Davoust, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Catherine Roy a donné pouvoir à Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Céline Loiseau, Christine Droguet a donné pouvoir à Sébastien Buron, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 19 h 45), Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Vincent Paillard a donné pouvoir à Éric Morand, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon (à partir de 19 h 45), Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Christian Lefort et Céline Loiseau ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 26 mai 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2023

PISCINE AQUABULLE – PISCINE SAINT NICOLAS – TARIFS 2023/2024 –
COMPLÉMENT ET CORRECTIF

Rapporteur : Céline Loiseau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 142/2022 du conseil communautaire du 28 novembre 2022 décidant la reprise de la gestion de la piscine Aquabulle en régie directe à compter du terme du contrat de concession actuel soit à partir du 21 avril 2023,

Vu la délibération n° 34/2023 du conseil communautaire du 23 mars 2023 adoptant les tarifs 2023-2024 de la piscine Aquabulle à compter du 21 avril 2023

Vu la délibération n° 35/2023 du conseil communautaire du 23 mars 2023 adoptant les tarifs 2023-2024 de la piscine Saint-Nicolas à compter du 1^{er} juillet 2023,

Considérant l'absence de la mention des tarifs appliqués aux Comité d'entreprises, une erreur de calcul sur un tarif (Aquabyke x 30), et des demandes des usagers sur le tarif abonnement Aquagym de l'Aquabulle, exposé lors du bureau communautaire du 9 mai, un tarif 60 activités aquagym a été créé sur le deux piscines,

Après avis favorable de la commission ressources,

Après avis favorable de la commission sport,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

À compter du 21 avril 2023, les tarifs applicables pour l'utilisation de la piscine Aquabulle sont fixés conformément au tableau joint en annexe de la délibération.

Article 2

À compter du 1^{er} juillet 2023, les tarifs applicables pour l'utilisation de la piscine Saint-Nicolas sont fixés conformément au tableau joint en annexe de la délibération.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Chantal Grandière).

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230522-S04-CC-074-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023

Mise en ligne : 26/05/23